



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU 02 AVRIL 2026

Délibération n°2026.27

OBJET : Désignation des délégués de la commune au Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise (SIGERLY)**MEMBRES PRÉSENTS :**

Stéphane ANTHOARD, Paulette BERNABEU, Vincent BOUDE, Stéphane CAGNY, Anne CALENDRAS, Lyliane CHARPENTIER, Pierre CICCIU, Didier CRETENET, Céline CUCUMEL, Bérengère DETOEUF, Joffrey DUPOIZAT, Marion FAURE, Philippe GONNAND, Ghislain HECK, Nathalie JOIE, Elodie JUNIQUE, Elise MICHALLET, Céline NERIEUX, Leopold PASTOR, Hector PENIN, Joëlle ROCHE, Arnaud ROY, François SAVIGNY, Carole SCHIEPAN, Cyrielle TABOUILLOT GRANGE, Agnès VERPILLAT

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Valérie BILLEQUIN	pouvoir donné à	Joffrey DUPOIZAT
Christophe MARAUX	pouvoir donné à	Arnaud ROY
Thierry PASQUIER	pouvoir donné à	Marion FAURE

MEMBRES ABSENTS :**SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Paulette BERNABEU**

Philippe GONNAND, 4^{ème} Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, de la Transition énergétique expose que le Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise (SIGERLY) est un syndicat mixte ouvert qui assure au nom de ses communes adhérentes et de la métropole de Lyon une mission de service public notamment centrée sur :

- l'aménagement du territoire notamment comme autorité organisatrice de la distribution d'électricité et du gaz (sauf pour la ville de Lyon) et maître d'œuvre pour la dissimulation des réseaux,
- la rationalisation des consommations d'énergies en éclairage public et sur les bâtiments communaux,
- le développement des énergies renouvelables.

Le SIGERLY regroupe la Métropole de Lyon et 65 Communes dont 8 hors Métropole de Lyon. Saint Genis Les Ollières doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal,**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-7 et L.5212-7,**VU** les statuts du SIGERLY**VU** le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L 2121-21**CONSIDERANT** comme le rapporte Philippe GONNAND, 4^{ème} Adjoint au Maire qu'il convient de procéder à 2 désignations pour chaque délégué de la commune au SIGERLY**CONSIDERANT** les candidatures déposées pour le 1^{er} poste de conseiller titulaire : Philippe GONNAND, Cyrille TABOUILLOT GRANGE**CONSIDERANT** les candidatures déposées pour le 1^{er} poste de conseiller suppléant : Pierre CICCIU, Cyrille TABOUILLOT GRANGE**CONSIDERANT** que la proposition de voter pour chaque poste au scrutin public à main levée a été votée à l'unanimité**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **APPROUVE** à l'unanimité de procéder au vote au scrutin public à main levée pour chacun des postes titulaires et suppléant
- **PROCEDE** à la désignation de chaque délégués de la commune au SIGERLY
- **DESIGNE** à la majorité de 23 voix Philippe GONNAND. conseiller titulaire délégué
- **DESIGNE** à la majorité de 23 voix Pierre CICCIU conseiller suppléant délégué

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 03/04/2026

ID : 069-216902056-20260402-202627-DE



Résultat du vote : MAJORITÉ – 1 ABSTENTION (Anne CALENDRAS)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 03/04/2026

Saint-Genis-les-Ollières, le 02 avril 2026.

Le Maire,

Joffrey DUPOIZAT



Le secrétaire de séance,

Paulette BERNABEU